



Procès-Verbal

Commission Régionale des Délégations

Réunion du Lundi 05 Mai 2025

Président : M. LONGERE Pierre

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Téléphone : 06-32-82-99-16

Mail: lraf.oologneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Téléphone : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, absence FMI, incidents graves), les Délégués doivent informer la personne désignée à la permanence sportive.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3 et Coupe de France jusqu'au 6^{ème} tour) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

BRASSARD EDUCATEUR :

Sur proposition de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football (CRSEEF), la Commission Régionale Prévention, Médiation, Sécurité (CRPMS) décide que **chaque**

Educateur responsable d'équipe portera obligatoirement et de manière visible un brassard lorsqu'il s'installe sur le banc. Les délégués sont priés de le mentionner sur leur rapport.

RAPPEL AUX CLUBS

Les demandes de délégués sur les rencontres de championnats régionaux doivent être transmises au service compétitions dans un délai de 15 jours avant la date de la rencontre.

COUPES LAuRAFoot FEMININE ET MASCULINE

- ½ finales : Jeudi 08 Mai 2025 à 14 h 30. Finale : le 29 Mai 2025 (Ascension) à Yzeure (03).
- Permanence : Pierre LONGERE : 06 26 05 04 89.
- La transmission du résultat est placée sous la responsabilité du Délégué. Les résultats non transmis le **jeudi à 20 heures** (ou dysfonctionnement de la FMI) devront être communiqués à la permanence.
- Le port des maillots fournis par la Ligue est **OBLIGATOIRE** à compter des 16^{èmes} de finale, port ou absence à préciser sur les rapports.
- **Toutes les rencontres sont classées « à risques »**

IMPORTANT

Les délégués doivent communiquer leurs indisponibilités connues jusqu'à la fin de la saison, ceci en particulier pour les délégués participant à la journée des bénévoles.

DESIGNATIONS COUPES REGIONALES

- **Finale FUTSAL**: le 25 mai 2025 à COUBLEVIE : M. DUTCKOWSKI.
- **Finale COUPE FEMININE**: le 29 mai 2025 à YZEURE : Mme LEROY MERIAUX (Accompagnateur : M. GODIGNON).
- **Finale COUPE MASCULINE**: le 29 Mai 2025 à YZEURE : M. GOULFERT

Arrivée 2 heures avant le coup d'envoi.

CARNET NOIR

Mme Chrystelle RACLET, Présidente de la Commission « P. M. S. » et Membre du Conseil de Ligue, a eu la douleur de perdre son papa, le 1^{er} Mai. Le Président et l'ensemble du corps des Délégués lui adressent leurs sincères condoléances.

COURRIERS RECUS

F.F.F. : Réunion des Responsables régionaux le 27 Juin 2025 au siège de la F.F.F. Noté

AS DOMPIERRE : Demande de Délégué. Noté.

AS SAINT ETIENNE : Noté

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance.